



Global EcoLomics

16 bd des Philosophes, 6^{ème} étage
1205 Genève, Suisse
+41(0)22 329 6730

trade.env@EcoLomics-International.org
<http://www.EcoLomics-International.org/>

STATUTS DE GLOBAL ECOLOMICS

ART. 1 DISPOSITIONS GENERALES

Global EcoLomics (GE) est une organisation non-gouvernementale (ONG) spécialisée sur les questions de politique environnementale et de droit international publique. Elle a été établie conformément à l'article 52 ff. du Code civil suisse. GE a une personnalité juridique distincte de celle de ses membres.

Adresse: 16 bd. des Philosophes, 6^{ème} étage, 1205 Genève, Suisse
Langues : anglais et français

ART. 2 OBJECTIF ET ACTIVITES

L'objectif de GE est de favoriser la cohérence et de développer des rapports mutuels et plus équilibrés entre les différentes institutions, règles et politiques intervenant dans les champs économiques et environnementaux, afin de contribuer à la protection de l'environnement global et à la réalisation du développement durable. Le terme ecolomics (en français : écolomie) se définit comme l'étude de l'interface et de l'interaction entre l'écologie et l'économie ; il reflète l'interrelation et l'interdépendance de ces concepts et domaines spécifiques du droit et de la politique internationale. GE vise à accroître et à renforcer la considération du terme ecolomics/écolomie comme élément fondamental d'un rapport plus équilibré entre les considérations écologiques et les préoccupations économiques à l'échelle internationale, particulièrement dans le contexte des règles et des institutions du commerce international.

Global EcoLomics cherche à réaliser ces buts et objectifs en effectuant des analyses et des recherches juridiques, politiques et scientifiques ; en assurant de la formation pour le renforcement des capacités ; en facilitant le dialogue et les interactions entre différentes groupes d'intervenants ; en mettant l'accent sur la sensibilisation et la participation du public ; et en organisant différentes réunions, ateliers, et autres événements. La publication en ligne du journal scientifique « *EcoLomic Policy and Law - Journal of Trade & Environment Studies* » représente un exemple d'une activité continue de GE.

ART. 3 FINANCEMENT

Le financement de toutes les activités de GE sera sous la responsabilité de Urs P. Thomas (citoyen suisse et canadien). Des dons et des contributions volontaires peuvent également être versés à GE pour appuyer ses activités.

ART. 4 CLAUSE DE NON-RETOUR

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération d'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

ART. 5 AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES

GE est composé d'une direction de trois personnes :

un administrateur et éditeur
un directeur scientifique
un directeur de programme

Les décisions seront prises, si possible, sur une base consensuelle. En l'absence de consensus, les décisions seront adoptées par vote à la majorité des membres de la direction. Cette procédure s'applique également à la modification des statuts. La direction peut être élargie mais elle ne peut avoir qu'un nombre impair de membres. Les membres de direction peuvent démissionner au moyen d'une notification écrite à l'administrateur. Le personnel de GE peut inclure d'autres personnes telles que des associés de recherche *ad hoc* ou plus ou moins permanentes, des stagiaires, ou des chercheurEs ou expertEs affiliéEs.

Les réunions de la direction auront lieu selon les besoins mais au moins deux fois par an ; elles peuvent être organisées par le recours aux technologies de la communication et de l'information.

Signé, Genève, Suisse, le 12 juin 2007

Makane Moïse Mbengue, directeur scientifique

Maria Julia Oliva, directrice de programme

Urs P. Thomas, administrateur et éditeur